

Paris, le 30/04/2021

**N°2021-0206965 DGM/CIV**

## **A/S : ENVOI ET ACCUEIL DES VOLONTAIRES – 13<sup>E</sup> NOTE D'INFORMATION**

Dans un contexte où la situation sanitaire des pays demeure imprévisible, des critères ont été définis afin d'accompagner la reprise des déploiements des volontaires à l'étranger par pays de destination, en prenant en compte les impératifs de sécurité sanitaire. La reprise des déploiements des volontaires (en particulier des volontaires de solidarité internationale (VSI) et des volontaires de service civique (VSC) se fait sur la base de listes de pays fermés et ouverts aux envois, avec ou sans conditions de validation des missions.

Ces listes sont définies par le Centre de crise et de soutien (CDCS), la DGM/CIV et les ambassades. Elles seront mises à jour tous les quinze jours pour les pays ouverts, et dès que nécessaire pour les pays fermés.

Dans le cadre du régime des motifs impérieux s'appliquant aux sorties du territoire français: **la mission de volontariat en envoi est considérée comme un motif impérieux. Elle est assimilée à un motif professionnel impérieux (mission indispensable à la poursuite d'une activité économique).**

Les volontaires devront se munir de l'attestation correspondant à leur situation (attestations différentes en fonction de chaque situation) : <https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-et-de-voyage>

### **1. Envoi de volontaires dans les Etats membres de l'Union européenne**

- Au regard de l'environnement médical local, il est recommandé de surseoir au déploiement de volontaires dans les régions qui seraient reconnues comme les plus exposées par le centre européen de contrôle et de prévention des maladies.
  - Au 29/04/2021, cela concerne des régions en rouge des pays de la carte jointe.
- Pour les autres régions des Etats membres de l'Union européenne non indiquées sur la carte, elles sont considérées comme ouvertes.
  - Toutefois, le déploiement de volontaires n'est possible que si les volontaires disposent :
    - d'une assurance médicale couvrant le risque Covid, notamment les frais d'une éventuelle hospitalisation, et le retour anticipé si la situation sanitaire venait à se détériorer dans le pays ;
    - d'un certificat médical assurant que le volontaire ne présente pas de vulnérabilité particulière à la Covid.

## 2. Envoi de volontaires hors Union Européenne

### a/ Pays fermés aux envois :

Des critères ont été définis afin de déterminer une liste de pays fermés où la situation épidémique demeure inquiétante et pour lesquels la consigne de report des déploiements de volontaires est maintenue jusqu'à nouvel ordre. Cette liste est établie selon trois critères :

- Critère 1 : Situation de l'épidémie (taux d'incidence >100 selon les chiffres du centre européen de prévention et de contrôle des maladies) ;
- Critère 2 : Conditions d'entrée et de séjour dans le pays ;
- Critère 3 : Environnement médical local (structures hospitalières et couverture médicale) ;

Cette liste comprend (les pays ajoutés sont soulignés):

- Sur la base du critère 1 : Afrique du Sud, Albanie, Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Cap Vert, Canada, Chili, Colombie, Djibouti, Emirats Arabes Unis, Etats-Unis, Géorgie, Iran, Inde, , Jamaïque, Jordanie, Kosovo, Koweït, Liban, Libye, Macédoine du Nord, Maldives, Moldavie, Mongolie, Monténégro, Oman, Paraguay, Pérou, Porto Rico, Qatar, Serbie, Seychelles, Turquie, Ukraine, Uruguay.
- sur la base du critère 2 : Nouvelle-Zélande, Indonésie, Vanuatu.
- sur la base du critère 3 : Botswana, Honduras.

Les capacités hospitalières largement saturées d'une part et le taux de contamination très élevé du personnel médical, d'autre part, justifient la fermeture des missions de volontariat en Inde. Les liaisons aériennes sont maintenues.

Il convient d'ajouter également à ces listes la Chine, le Timor Oriental, le Sri Lanka, le Maroc (liaisons aériennes fermées).

Le travel ban des Philippines pourrait être levé à partir du 1<sup>er</sup> mai, une information complémentaire sera envoyée dans les prochains jours.

Cette liste ne comprend plus : la Barbade, le Costa Rica, Cuba, le Gabon, Israël/Territoires palestiniens, la Malaisie, la Namibie, le Panama, la République Dominicaine, la Russie, le Royaume Uni, le Suriname et la Bolivie.

Dés informations complémentaires seront envoyées dans les prochains jours pour confirmer la reprise des missions dans les pays qui ne sont pas mentionnés dans le tableau des pays ouverts (notamment Israël/Territoires palestiniens, Panama, Malaisie, Namibie).

### b/ Pays ouverts aux envois :

Dans un dialogue constant avec les ambassades, la DGM/CIV a déterminé une liste de pays ouverts pour la reprise des envois. Certaines ambassades ont estimé que cette reprise ne pouvait se faire sans une validation des missions avant le départ, concernant la situation sanitaire dans les différents territoires du pays concernés.

Attention, la qualification d'un pays comme « ouvert » ou « ouvert avec validation » ne se substitue pas aux consignes sécuritaires des ambassades et du CDCS ; il est donc demandé aux associations d'entrer en contact avec les ambassades concernées avant les départs de volontaires à ce sujet. Il est par ailleurs rappelé que les volontaires doivent s'enregistrer auprès du consulat.

Pour les pays ouverts, le déploiement de volontaires est à nouveau possible sous réserve impérative que les volontaires disposent d'une assurance médicale couvrant le risque Covid, notamment les frais d'une éventuelle hospitalisation, et le retour anticipé (si la situation sanitaire venait à se détériorer dans

le pays), ainsi qu'un certificat médical assurant que le volontaire ne présente pas de vulnérabilité particulière à la Covid.

Pour les pays « ouverts avec validation » (nécessitant une demande de validation en amont), les demandes devront être adressées aux organisations en charge de la gestion du dispositif de volontariat concerné (Fonjep, Agence du service civique, Agence Erasmus + France Jeunesse et Sports,...).

De même, certains pays ont maintenu des conditions d'entrée restrictives, ou certains flux aériens n'ont pas repris sur la base d'un trafic normal. Le MEAE recommande aux associations d'envoi une vigilance et une bonne anticipation des difficultés que pourraient rencontrer les volontaires pour accéder à leur terrain de mission.

Dans le cadre d'un confinement, les déplacements de volontaires sont considérés comme des déplacements professionnels, et donc admis dans les exceptions de déplacement hors Europe. Il est recommandé aux associations de fournir une attestation de déplacement « employeur » aux volontaires, ainsi qu'un document attestant de leur mission, pour se rendre à l'aéroport. Par ailleurs, le volontaire doit avoir effectué un test dont le résultat est négatif, dans les 72h précédant son départ.

Les pays passés sur la liste des pays fermés ont été retirés du tableau ci-dessous.

Pays	Statut	Commentaires
Algérie	Ouvert	Le déploiement de VSI à Luanda et en province est favorable sous réserve des conditions suivantes :
Angola	Ouvert	<ul style="list-style-type: none"> <li>• obtenir les autorisations nécessaires d'entrée et de séjour en Angola et de sortie du cordon sanitaire de Luanda ;</li> <li>• respect des règles de quarantaine-et de tests à l'arrivée en Angola ;</li> <li>• privilégier les actions humanitaires qui évitent les contacts physiques avec la population (les informations transmises par l'OMS à ce poste font état d'un niveau élevé de contamination des personnels de santé, dont 19 sont décédés parmi les 348 officiellement enregistrés en Angola) ;</li> <li>• disposer d'une couverture médicale adaptée ;</li> <li>• maintenir un contact régulier avec l'ambassade pour évaluer la situation.</li> </ul>
Australie Bangladesh	Ouvert Ouvert	
Bénin	Ouvert avec validation (Vigilance : le zonage sécuritaire a changé)	6 mois minimum de présence terrain et chaque organisation d'envoi ou d'accueil doit contacter France Volontaires Bénin pour présenter le protocole sanitaire (formation, mesures prises avec le partenaire) en amont et prévenir de l'arrivée des volontaires.
Bolivie	Ouvert	La situation sanitaire est actuellement stabilisée et les unités de soin intensif ne sont plus saturées dans la plupart des régions du pays. Une augmentation des cas est constatée dans les régions frontalières du Brésil en raison de la présence du variant brésilien et les experts craignent une troisième vague courant avril. Néanmoins, la campagne de vaccination a commencé (essentiellement le personnel de santé) ; les personnes de plus de 60 ans et les personnes à



Burkina-Faso	Ouvert (Seulement à Ougadougou et Bobo Dioulasso)	Les risques devraient être vaccinés en avril et mai, le reste de la population entre juin et octobre.
Burundi	Ouvert avec validation	Le contexte sanitaire reste très incertain ce qui justifie la nécessité de valider les missions en amont.
Cambodge	Ouvert	Conditions d'entrée très strictes : toutes les informations sont disponibles sur le <a href="#">site de l'ambassade de France à Phnom Penh</a>
Cameroun	Ouvert	La situation se dégrade au Cameroun avec une hausse notable de cas COVID et de décès depuis février 2021. Outre les mesures déjà en vigueur depuis un an : test PCR pour voyages internationaux, rassemblement limités à 50 pers, gestes barrières... le gouvernement a pris de nouvelles mesures de prévention (rappel des règles peu respectées, interdiction des manifestations festives, limitation participants cultes).
Comores	Ouvert	
Congo-Brazzaville	Ouvert	
Corée du Sud	Ouvert	
Côte d'Ivoire	Ouvert seulement à Abidjan	Les associations devront signaler les missions en amont à l'ambassade.
Costa Rica	Ouvert	
Cuba	Ouvert	
Egypte	Ouvert	
Equateur	Ouvert	
Ethiopie	Ouvert avec validation	
Fidji	Ouvert	
Ghana	Ouvert	
Guatemala	Ouvert	
Guinée Bissao	Ouvert	Les volontaires doivent être informés qu'il n'existe aucune structure de santé / soins aux normes européennes, ni service d'urgence : <u>se reporter au site</u>

		<u>des Conseils aux voyageurs.</u>
Guinée Conakry	Ouvert	
Hong Kong	Ouvert	
Ile Salomon	Ouvert	
Kenya	Ouvert	
Kirghizistan	Ouvert	
Laos	Ouvert avec validation	
Libérie	Ouvert	
Madagascar	Ouvert	La situation sanitaire, extrêmement préoccupante, pourrait conduire à une fermeture du pays aux missions de volontariat.
Malawi	Ouvert	Le suivi du Malawi a été transféré à l'ambassade à Pretoria, depuis le 01/10/2020.
Mali	Ouvert	Les missions sont toujours circonscrites à Bamako et soumises à validation de l'ambassade, sur la base d'un protocole de sécurité.
Maurice	Reprise partielle pour les volontaires devant terminer leur mission	En raison des négociations en cours pour débloquer la possibilité d'obtention de visas pour les volontaires Français, seules les missions interrompues pourront reprendre pour l'instant.
Mauritanie	Ouvert	
Mexique	Ouvert avec validation	Le zonage des régions ouvertes ou fermées, selon les recommandations des autorités mexicaines, est mis à jour régulièrement sur le site de l'ambassade de France
Mozambique	Ouvert	
Népal	Ouvert	
Niger	Ouvert	Mission circonscrite à Niamey, sur la base d'une validation de l'ambassade des protocoles de sécurité
Nigeria	Ouvert	Les associations doivent rester vigilantes concernant le zonage sécuritaire.

Ouganda	Ouvert	Il est important de prévenir les volontaires que la situation sanitaire n'est pas stabilisée et reste très évolutive, avec des limitations de déplacements à prévoir.
RDC	Ouvert	
République Dominicaine	Ouvert	
Rodrigues	Ouvert	
Royaume-Uni	Ouvert	
Rwanda	Ouvert	
Saint-Vincent	Ouvert	
Saint-Kitts et Nevis	Ouvert	
Sao Tome	Ouvert	
Sénégal	Ouvert	
Sierra-Leone	Ouvert	
Taiwan	Ouvert	
Tanzanie	Ouvert	
Tchad	Ouvert	
Thaïlande	Ouvert	<b>Conditions d'entrée très complexes</b> : la fiche Conseils aux voyageurs a été mise à jour.
Togo	Ouvert	- Ouvert pour toutes les zones jaunes - Les associations devront impérativement informer en amont le poste pour toute mission en zone jaune à proximité de la zone orange/rouge, ainsi que dans la région des Savanes
Tonga	Ouvert	
Tunisie	Ouvert	
Trinité et Tobago	Ouvert avec validation	Une validation des missions en amont est nécessaire
Vietnam	Ouvert	<b>Conditions d'entrée très complexes</b> : - Les vols en direction du Vietnam sont limités et plus coûteux, ce qui impose une charge financière



		<p>importante pour les volontaires ou, dans le cas des VSI, pour leur structure d'accueil :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les délais de délivrance ou de renouvellement des visas sont rallongés et la fermeture des frontières rend impossible le recours au "visa-run" (sortie du territoire tous les trois mois pour renouveler le visa dans un pays voisin) ;</li> <li>- Les procédures d'entrée pour les étrangers se sont complexifiées et nécessitent de nombreuses démarches</li> <li>- Le coût de la quarantaine obligatoire sur place doit être pris en charge par la structure d'accueil, alors que la plupart d'entre elles ont une situation financière précaire et ne sont pas en mesure de supporter ces dépenses.</li> </ul>
Zambie	Ouvert avec validation	
Zimbabwe	Ouvert	Les associations devront signaler en amont leurs missions à l'ambassade

**c/ Pays n'étant ni dans la liste des pays « fermés », ni dans la liste des pays « ouverts »**

Pour les pays n'étant dans aucune de ces 2 listes, l'envoi est suspendu. Des échanges ont actuellement lieu avec les ambassades de France situées dans les pays concernés.

Il est demandé de suspendre les envois concernant les pays étant passés du statut « ouvert » à « fermé ». Il n'est toutefois, à ce stade, pas préconisé de faire revenir en France les volontaires déjà arrivés dans le pays d'accueil, même si ce dernier est passé en statut « fermé ».



### 3/ Accueil de volontaires en France

Trois réglementations différentes se cumulent :

- Le régime de circulation : il définit les motifs dérogatoires de déplacement permettant d'accéder au territoire dans le contexte de la fermeture actuelle des frontières. Ces motifs dérogatoires sont aujourd'hui strictement limités aux seuls motifs impérieux, et 2 cas de figure se distinguent :  
1/ pour les ressortissants français ou d'un pays de l'espace européen : la mission de volontariat peut être considérée comme un « motif professionnel impérieux ne pouvant être différé »  
2/ pour les ressortissants de pays tiers : la liste des motifs impérieux est plus restrictive. Les missions de volontariat n'en font pas partie.
- Les mesures de contrôle sanitaire : tests préalables et/ou à l'arrivée, absence de symptômes, absence de statut de cas contact, période d'isolement de sept jours (septaine), etc. Ces mesures sont différentes en fonction du pays d'origine du voyageur. Ces mesures sont actualisées et détaillées sur le site Internet du ministère de l'Intérieur : <https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-et-de-voyage>
- Les règles habituelles régissant le droit au séjour : tous les voyageurs étrangers doivent présenter à la frontière un passeport en cours de validité accompagné des documents requis selon leur projet de séjour. Concernant ces documents, 2 cas de figure se distinguent :

#### 1. Espace européen

Concernant les États Schengen (liste détaillée des États concernés : [https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/e-library/docs/schengen\\_brochure/schengen\\_brochure\\_dr3111126\\_fr.pdf](https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/e-library/docs/schengen_brochure/schengen_brochure_dr3111126_fr.pdf)) ainsi que Chypre, Croatie, Bulgarie, Roumanie, et Irlande : les ressortissants de ces pays ne sont pas soumis à visa. L'ensemble des catégories de voyageurs en provenance des pays de l'espace européen sont autorisées à entrer sur le territoire métropolitain.

#### 2. Reste du monde.

La délivrance des visas aux volontaires par les consulats est possible, elle continue à se réaliser en fonction des capacités de chaque consulat, au regard des conditions sanitaires locales.

**Pour toute question, les associations pourront contacter les équipes de la DGM-CIV :**  
Claire Chane-Ching : [claire.chane-ching@diplomatie.gouv.fr](mailto:claire.chane-ching@diplomatie.gouv.fr) et Mehdi Achour : [mehdi.achour@diplomatie.gouv.fr](mailto:mehdi.achour@diplomatie.gouv.fr).

  
**ANNE-CHARLOTTE DOMMARTIN**

